

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 17. — Cl. 3.

N° 830.593

Emballages étanches à la lumière pour pellicules en bobine non perforées destinées à des appareils photographiques.

Société dite : VALSTS ELEKTROTECHNISKA FABRIKA résidant en Lettonie.

Demandé le 9 décembre 1937, à 16^h 2^m, à Paris.

Délivré le 16 mai 1938. — Publié le 3 août 1938.

(Demande de brevet déposée en Finlande le 23 décembre 1936. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a trait aux emballages étanches à la lumière destinés à recevoir des pellicules en bobine, et constitués par deux boîtiers reliés entre eux dont
5 l'un contient le film vierge, tandis que l'autre est muni d'une bobine sur laquelle est fixée l'extrémité du film et qui est destinée à recevoir le film au fur et à mesure de son exposition. L'invention vise plus particulièrement les emballages étanches à la
10 lumière destinés à contenir des pellicules en bobine non perforées du genre employé dans les appareils photographiques de très petite dimension (appareils de gousset).

15 L'invention a principalement pour objet un emballage au moyen duquel le remplacement du film dans l'appareil photographique peut s'effectuer d'une manière simple, à la lumière du jour, sans exiger
20 de manipulation pour la fixation de l'extrémité du film sur une bobine.

Le dispositif est également destiné à éviter l'emploi de cartouches de chargement ou analogue, devant être garnies par
25 l'usager.

Enfin, le dispositif objet de l'invention est d'une construction suffisamment simple et bon marché pour qu'il puisse être jeté après n'avoir été employé qu'une fois.

30 Les dessins annexés représentent, sché-

matiquement et à titre d'exemple nullement limitatif, un mode de réalisation de l'emballage objet de l'invention. Dans ces dessins :

La fig. 1 est une vue perspective de 35 l'emballage conforme à l'invention et

La fig. 2 en est une coupe longitudinale.

L'emballage se compose de deux boîtiers 1 et 2 reliés par une pièce intermédiaire 3. Cette pièce intermédiaire a la forme d'une 40 plaque reliant rigidement les deux boîtiers 1 et 2 et située dans le même plan que les faces extrêmes des boîtiers 1 et 2. La distance entre ces deux boîtiers correspond sensiblement à la longueur d'une image. Le 45 boîtier 1 contient la bobine de film vierge 5 et le boîtier 2 la bobine de film exposé 8. Le film 7, préférablement non perforé, s'étend entre ces deux boîtiers dans un plan perpendiculaire au plan de la plaque 3, 50 et est ainsi entièrement dégagé sur ses deux faces. Le rouleau de film 8 est enroulé sur un moyeu 4 qui peut tourner dans le boîtier 2. Ce boîtier est pourvu d'un orifice central dans lequel apparaissent des or- 55 ganes d'accouplement 6 solidaires du moyeu 4. Ces organes d'accouplement 6 sont agencés de manière à pouvoir être entraînés par un mécanisme d'avancement du film, prévu dans l'appareil photographique, et 60

Prix du fascicule : 10 francs.

tel que le moyeu 4 puisse être mis en rotation.

Le film est mis en vente dans l'emballage tel que décrit. Cet emballage est introduit dans l'appareil, la pièce intermédiaire servant de poignée de manipulation. La partie du film s'étendant entre les deux boîtiers 1 et 2 est engagée dans une fente ou rainure ménagée en arrière de l'objectif. Après exposition de la totalité du film, l'emballage est enlevé de l'appareil et rangé en vue du développement, après lequel il peut être jeté. Le rechargement de l'appareil s'effectue au moyen d'un nouvel emballage contenant un film vierge.

Etant donné que les deux boîtiers ne sont reliés que par la pièce intermédiaire précitée, et que la partie du film qui s'étend entre les deux boîtiers est entièrement libre sur ses deux faces, il devient facile d'éviter les rayures du film si dans l'appareil de prise de vue le film est déplacé pendant l'avancement sans aucun frottement sur l'appareil et si son application sur la fenêtre d'image ne s'effectue qu'à la fin du mouvement d'avancement.

RÉSUMÉ.

Emballage étanche à la lumière pour

pellicules en bobine, constitué par deux boîtiers, reliés entre eux, dont l'un contient un film vierge et l'autre une bobine destinée à recevoir le film exposé, l'invention portant sur les points ci-après, pris séparément ou en combinaison :

1° Les deux boîtiers disposés à une distance respective correspondant sensiblement à la longueur d'une image sont rigidement reliés entre eux, par une seule de leurs faces extrêmes, au moyen d'une pièce intermédiaire, préférablement formée d'une plaque située dans un plan perpendiculaire à l'axe des bobines de film, la partie du film s'étendant entre les deux boîtiers étant entièrement libre sur ses deux faces ;

2° Le boîtier contenant la bobine sur laquelle est enroulé le film exposé est pourvu d'un orifice central dans lequel apparaissent des organes d'accouplement solidaires du moyeu de la bobine, un mécanisme d'avancement du film pouvant être relié au moyeu à travers ledit orifice .

Société dite :

VALSTS ELEKTROTECHNISKA FABRIKA.

Par procuration :

G. BEAU DE LOMÉNE et André ARMENGAUD.

N° 830.593

Société dite :
Valsts Elektrotehniska Fabrika

Pl. unique

Fig. 1.

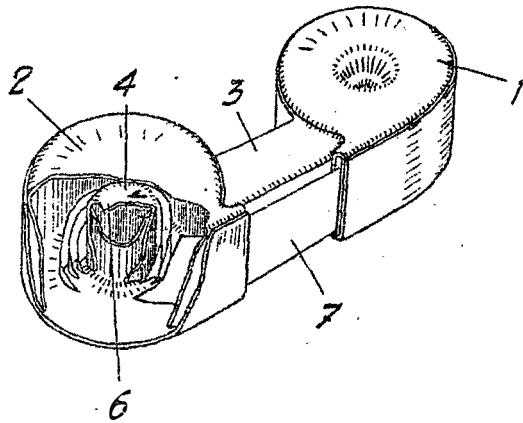


Fig. 2.

